

Séance du 23 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois février, à vingt-heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jean-Paul Coquille, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Anne Molard.

Absents excusés : Jacky Bassereau, José Albesa, Solène Loyer, Loïc Poupin

Mme Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'étude des devis pour les aménagements paysagers, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

2017-02-d1

Vote des subventions 2017

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Animation Loisirs	100€
Animation Loisirs (fêtes et cérémonies)	150€
Taxi Collectif (Animations Loisirs)	340€
Club des aînés Chemiré génération mouvement	150€
ACSCEC (Chapelle d'Etival)	50€
Association Charnie Rando	25€
Les Ateliers de l'histoire de la Charnie	25€
Association Charnie Environnement	25€
Club photo des Pays de Loué	25€
Gaule de Joué	80€
Société Musicale de Loué	100€
Association pour le don du sang	25€
Ligue contre le cancer	25€
Formation BAFA Axel DEVARIS	20€
Centre de formation des apprentis	20€
Association Sportive Hirondelles (Collège)	20 €
Collège Bellevue-Foyer	60 €
Ecole publique de Loué	20 €/enfant suivant demande
Ecole privée de Loué	20€/enfant suivant demande
Collège Saint Michel	20 €/enfant suivant demande
Association Sportive Saint Michel	20 €/enfant suivant demande

Une subvention de 20€ par élève, habitant la commune est accordée aux établissements et associations qui en font la demande à l'occasion d'activités pédagogiques.

2017-02-d2

Modification des statuts de la Communauté de Communes LOUE-BRULON-NOYEN

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 08 février 2017 approuvant la modification statutaire sur l'article 5 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire ;

ACCEPTE à l'unanimité la modification statutaire sur l'article 5.

Communes	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2014	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Amné en Champagne	548	2	0
Auvers sous Montfaucon	248	1	1
Avéssé	383	1	1
Brains sur Gée	801	2	0
Brûlon	1 636	4	0
Chantenay-Viledieu	885	2	0
Chassillé	259	1	1
Chemiré en Charnie	224	1	1
Chevillé	413	1	1
Coulans sur Gée	1 757	4	0
Crannes en Champagne	359	1	1
Epineu le Chevreuil	306	1	1
Fontenay sur Vègre	343	1	1
Joué en Charnie	646	2	0
Longnes	351	1	1
Loué	2 258	5	0
Maigné	351	1	1
Mareil en Champagne	356	1	1
Noyen sur Sarthe	2 713	6	0
Pirmil	527	2	0
Poillé sur Vègre	638	2	0
St Christophe en Champagne	199	1	1
St Denis d'Orques	840	2	0
St Ouen en Champagne	222	1	1
St Pierre des Bois	239	1	1
Tassé	325	1	1
Tassillé	148	1	1
Vallon sur Gée	803	2	0
Viré en Champagne	226	1	1
TOTAL	19 004	52	17

2017-02-d3

Devis aménagement paysager

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises HUET de Vion et TROU de Vaiges pour l'aménagement paysager des massifs de la Mairie, de la place de l'église, du carrefour de la Croix de Pierre et du carrefour du lotissement.

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Trou pour un montant de 2420.85 € HT, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis et décide d'inscrire la somme au budget 2017.

2017-02-d4

Imputation en investissement facture SEGILOG

Le conseil municipal décide d'imputer en investissement au compte 2051-91 la partie de la facture SEGILOG concernant la cession du droit d'utilisation pour un montant de 1355.40 € TTC, et s'engage à inscrire cette somme au budget 2017.

Imputation en investissement panneau directionnel

Le conseil municipal décide d'imputer en investissement au compte 2152-40 la facture de l'entreprise Lacroix Signalisation pour l'achat d'un panneau directionnel d'un montant de 232.70 € TTC, et s'engage à inscrire cette somme au budget 2017.

Transfert de compétence en matière de PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes qui s'opposent au transfert automatique de la compétence PLUi à la communauté de communes doivent délibérer avant le 27 mars 2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h00